

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

électricité et gaz Question écrite n° 58436

## Texte de la question

Mme Barbara Romagnan attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'absence actuelle d'analyse sexuée des données concernant la précarité énergétique. Le groupe de travail parlementaire consacré à la transition énergétique a révélé l'insuffisante prise en compte de la précarité dans nos politiques énergétiques. Si ce sujet semble toucher tout particulièrement les femmes, le manque de données sexuées officielles et récentes à ce sujet reste dommageable pour sa compréhension. Il résulte pourtant des premières analyses de l'enquête logement ENL datée de 2006 que les femmes seules, ou seules avec enfants (familles monoparentales), seraient nettement plus fréquemment exposées à la précarité énergétique que les autres types de ménages. Mais nous ne pouvons en rester là, il importe d'approfondir cette analyse. Interpelée par l'impact, sur les femmes, de la problématique de la précarité énergétique, elle sollicite la ministre afin d'obtenir des précisions sur le calendrier d'actualisation des données de l'enquête nationale logement 2006, ainsi que sur la réalisation d'une grille de lecture sexuée officielle. Une telle étude serait d'autant plus utile alors que la circulaire du 23 août 2012 a rendu obligatoire la prise en compte des droits des femmes dans les études d'impacts des lois et ce afin d'accompagner la priorité donnée à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

## Données clés

Auteur: Mme Barbara Romagnan

Circonscription : Doubs (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 58436 Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>1er juillet 2014</u>, page 5390 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)